

Appel à mobilité (sous forme de concours) au grade de sapeur-pompier professionnel

LIEGE ZONE 2 IILE-SRI, et plus particulièrement son Conseil d'Administration, en sa séance du 19 juin 2018, conformément à l'Arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours

**Recrute pour sa Zone de secours
DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS (H/F)
pour la constitution d'une réserve de mobilité.**

DATE LIMITE DES CANDIDATURES : le 10 octobre 2018
--

I. Obligations pour les candidats :

A. de remplir les conditions préalables fixées par l'Arrêté Royal du 19 avril 2014 en son article 70, à savoir :

1. Se trouver dans une position d'activité de service ;
2. Remplir les conditions énoncées dans la description de fonction (cf. **annexe 1**) ;
3. Disposer d'une ancienneté [au grade de sapeur-pompier] d'au moins 2 ans, stage de recrutement non compris ;
4. Disposer de la mention « satisfaisant », « bien » ou « très bien » lors de sa dernière évaluation ;
5. Ne pas être sous le coup d'une sanction disciplinaire non radiée.

N.B. : si vous êtes stagiaire, vous n'êtes donc pas dans les conditions pour l'appel à mobilité.

B. de satisfaire aux épreuves de mobilité fixées par le Règlement complétant l'Arrêté Royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours, à savoir :

1. Deux épreuves d'aptitude physique :

a. Epreuve de natation (épreuve intérieure) :

Le candidat doit nager 100 mètres en maximum 2 minutes.

Les conditions de l'épreuve sont les suivantes :

- Départ libre hors de l'eau,
- Nage libre en surface sur une distance de 100 mètres sans arrêt,

- Chronomètre enclenché au départ sur ordre et arrêté lorsque le candidat touche le bord du bassin.

b. Epreuve d'endurance (épreuve extérieure) :

Le candidat doit parcourir une distance de minimum 2600 mètres en 12 minutes.

Les conditions de l'épreuve sont les suivantes :

- Epreuve effectuée en courant ou en marchant,
- Chronomètre enclenché au départ sur ordre et arrêté après 12 minutes,
- Préavis/alerte temps donnée aux candidats après 10 minutes,
- Avertissement de fin de course par un signal sonore avec obligation de s'arrêter sous peine d'élimination.

N.B. : Ces épreuves sont éliminatoires.

2. Un entretien oral :

Les candidats ayant réussi les épreuves physiques présentent une épreuve orale destinée à tester :

- leur motivation ;
- leur engagement ;
- leur conformité avec la description de fonction (décrite en **annexe 1**), leurs connaissances générales relatives à la sécurité civile et à la zone de secours LIEGE ZONE 2 IILE-SRI et leur capacité à s'intégrer à l'équipe opérationnelle de la zone.

Le candidat doit obtenir les 6/10èmes des points attribués à cette interview. A défaut, il est éliminé.

Les lauréats sont versés sous forme de classement dans une réserve de mobilité valable 2 ans. Cette validité peut être prolongée de maximum deux fois deux ans.

II. A propos du stage de mobilité

Le Conseil de zone se réfère au classement de la réserve de mobilité pour l'admission en stage de mobilité.

Le lauréat versé dans la réserve de mobilité ne peut pas être désigné par le Conseil de zone tant qu'il est sous le coup d'une sanction disciplinaire non radiée.

Le stage de mobilité dure trois mois.

Le candidat retenu commence son stage de mobilité dans les trois mois à dater de la réception de la décision. Le stage peut être postposé de trois mois en cas d'accord entre la zone d'origine et la zone de destination.

A l'issue du stage de mobilité, le « maître de stage » établit un rapport de stage qui propose :

- soit de nommer le membre du personnel ;
- soit de ne pas nommer le membre du personnel ;

Après avis de la commission de stage sur base du rapport de stage communiqué, le Conseil d'Administration confirme ou pas la nomination du membre du personnel.

S'il n'est pas nommé, le membre du personnel retourne dans sa zone de secours d'origine dans le même grade dont il était revêtu avant la mobilité.

N.B. : Les agents qui ne possèdent pas encore de brevet d'ambulancier et/ou leur permis de conduire C (s'ils ont plus de 21 ans) ou C1 (s'ils ont moins de 21 ans) devront les obtenir dans l'année suivante du stage de mobilité.

III. A propos du Traitement :

Le membre du personnel qui est transféré par mobilité dans un autre emploi du même grade conserve son grade et l'échelle de traitement y afférente (Arrêté Royal du 19 avril 2014 en son article 68).

IV. Modalités d'introduction des candidatures :

Les candidatures doivent être établies via le formulaire (dont modèle en **annexe 2**), daté et signé, et être envoyées avant le 10 octobre 2018 par pli recommandé par la poste, cachet de celle-ci faisant foi, à l'adresse de :

M. Serge CAPPA
Président de
LIEGE ZONE 2 IILE-SRI
Rue Ransonnet, 5
4020 LIEGE

Accompagnées obligatoirement des documents suivants :

1. Lettre de motivation ;
2. Curriculum vitae ;
3. Copie de la carte d'identité recto verso ;
4. Extrait du casier judiciaire (modèle 1) délivré après le 10 juillet 2018 ;
5. Attestation d'occupation officielle rédigée par la Zone de secours dont le candidat est membre du personnel, reprenant sa fonction actuelle, sa date d'engagement et qu'il n'est pas sous le coup d'une sanction disciplinaire non radiée ;
6. Copie de la dernière évaluation réalisée avec les mentions obtenues ;
7. Copie du permis de conduire B
8. Copie du permis C si obtenu ;
9. Copie du brevet sapeur-pompier ou B01 ;
10. Copie du brevet d'aide médicale urgente et la preuve que le candidat est en ordre de badge et en ordre de recyclage annuel (si obtenu).

Les dossiers incomplets et/ou envoyés hors délais (après le 10 octobre 2018, cachet de la poste faisant foi) ne seront pas pris en considération.

ANNEXE 1

	Description de fonction Sapeur-pompier
Objectifs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Effectuer les tâches d'exécution opérationnelles dans le cadre des missions de base afin de garantir le bon fonctionnement opérationnel de la zone. 2. Appliquer la politique de sécurité afin d'exécuter de manière sécurisée les opérations de secours.
Description	<p>Le sapeur-pompier collabore avec l'équipage d'un véhicule d'incendie (autopompe multifonctionnelle, auto-échelle, etc.). Il a des missions, compétences et responsabilités relatives à l'exécution et au soutien opérationnel lié aux domaines d'activité opérationnels. En outre, il exécute des missions données par le chef des opérations et lui notifie toujours ses constatations. Il utilise ensuite le matériel standard des véhicules d'incendie, complété éventuellement des moyens nécessaires d'autres véhicules.</p>
Tâches-clés et domaines d'activité	<p><u>Finalités-clés</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Collaborateur opérationnel fonction de base (intervention)</u> Participer aux interventions afin de réaliser les objectifs opérationnels de la zone. <u>Tâches possibles (non limitatives) :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre les incendies et les explosions au sens le plus large du terme. - Sauver des personnes se trouvant dans des situations dangereuses, protéger leurs biens et assurer le soutien logistique des actions de sauvetage spécialisées. - Limiter la libération de substances nuisibles à l'environnement et en assurer le nettoyage ainsi qu'assurer le soutien logistique des équipes spécialisées lors des interventions en cas d'incident impliquant des substances dangereuses. - Effectuer divers travaux techniques (de sauvetage) en mettant à disposition du matériel de sauvetage spécialisé dans les circonstances les plus diverses. 2. <u>Collaborateur opérationnel (préparation)</u> Entretenir sa condition physique et participer à des exercices et des formations permettant d'exécuter ses tâches en toute sécurité pour soi-même, ses collègues et les personnes en détresse. <u>Tâches possibles (non limitatives) :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Participer à des exercices physiques, organisés par la zone. - Participer à des exercices, formations, simulations, visites sur le terrain et formations complémentaires, axés notamment sur la connaissance du territoire de la zone.



Place dans l'organisation	<p><u>La fonction est dirigée par :</u> Le sapeur-pompier est placé sous la direction hiérarchique du cadre moyen ou supérieur, mais peut, dans des situations d'intervention, travailler également sous la direction d'un caporal.</p> <p><u>La fonction ne dirige pas :</u> /</p>																							
Éléments de réseau	<p><u>La fonction reçoit des informations de :</u></p> <table border="1" data-bbox="544 562 1417 752"> <tr> <td data-bbox="544 562 842 595">Sous-officier dirigeant</td> <td data-bbox="847 562 1129 595">Avis oraux</td> <td data-bbox="1134 562 1417 595">Contact personnel</td> </tr> <tr> <td data-bbox="544 602 842 636"></td> <td data-bbox="847 602 1129 636">Décisions</td> <td data-bbox="1134 602 1417 636">Contact personnel, informel, mail,....</td> </tr> <tr> <td data-bbox="544 642 842 676">Officier supérieur</td> <td data-bbox="847 642 1129 676">Décisions</td> <td data-bbox="1134 642 1417 676">Lettre, mail,...</td> </tr> <tr> <td data-bbox="544 683 842 752">Collègues</td> <td data-bbox="847 683 1129 752">Questions orales et écrites, avis,...</td> <td data-bbox="1134 683 1417 752">Informel</td> </tr> </table> <p><u>La fonction fournit des infos à :</u></p> <table border="1" data-bbox="544 842 1417 1032"> <tr> <td data-bbox="544 842 842 898">Sous-officier dirigeant</td> <td data-bbox="847 842 1129 898">Questions orales et écrites, avis,...</td> <td data-bbox="1134 842 1417 898">Contact personnel</td> </tr> <tr> <td data-bbox="544 904 842 972">Collègues</td> <td data-bbox="847 904 1129 972">Questions orales et écrites, avis,...</td> <td data-bbox="1134 904 1417 972">Contact personnel, informel, mail,....</td> </tr> <tr> <td data-bbox="544 978 842 1032">Citoyens</td> <td data-bbox="847 978 1129 1032">Questions orales, avis,...</td> <td data-bbox="1134 978 1417 1032">Contact personnel, informel, mail,....</td> </tr> </table>			Sous-officier dirigeant	Avis oraux	Contact personnel		Décisions	Contact personnel, informel, mail,....	Officier supérieur	Décisions	Lettre, mail,...	Collègues	Questions orales et écrites, avis,...	Informel	Sous-officier dirigeant	Questions orales et écrites, avis,...	Contact personnel	Collègues	Questions orales et écrites, avis,...	Contact personnel, informel, mail,....	Citoyens	Questions orales, avis,...	Contact personnel, informel, mail,....
Sous-officier dirigeant	Avis oraux	Contact personnel																						
	Décisions	Contact personnel, informel, mail,....																						
Officier supérieur	Décisions	Lettre, mail,...																						
Collègues	Questions orales et écrites, avis,...	Informel																						
Sous-officier dirigeant	Questions orales et écrites, avis,...	Contact personnel																						
Collègues	Questions orales et écrites, avis,...	Contact personnel, informel, mail,....																						
Citoyens	Questions orales, avis,...	Contact personnel, informel, mail,....																						
Autonomie	<p><u>La fonction peut décider de manière autonome pour les points suivants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le choix d'une solution alternative si, en raison d'une modification imprévisible ou d'une évolution rapide de la situation, la méthode de résolution préconisée ou prévue dans la procédure est infaisable en raison d'un risque important pour sa propre sécurité. - L'interruption d'une mission opérationnelle, pour autant qu'un danger grave existe pour sa propre sécurité et qu'aucune autre solution ne soit possible pour mener à bien la mission. - Le choix d'une meilleure solution si une modification imprévisible ou une évolution rapide de la situation rend la méthode de résolution préconisée ou prévue dans la procédure moins adaptée ou si une meilleure solution se présente et si le supérieur hiérarchique n'est pas/ne peut pas être joignable à temps. - Le timing et la méthode d'exécution concrets d'une mission, dans les limites établies par le supérieur et les procédures opérationnelles. <p><u>La fonction doit demander l'autorisation pour :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le choix de la procédure d'engagement et les dérogations éventuelles à cette procédure lors de l'exécution des tâches opérationnelles. - Toute initiative qui ne lui est pas confiée par son supérieur, par le règlement de travail ou d'ordre intérieur du service. - Toute activité qui influence l'opérationnalité du service, sans que des règles spécifiques n'aient été convenues en ce qui concerne la garantie de l'opérationnalité au cours de cette activité. 																							



Cadre et conditions de travail	Place dans l'organigramme	Le sapeur-pompier se situe au niveau du recrutement. Il est l'exécutant au sein de l'organisation de l'équipe d'incendie.
	Caractéristiques spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Prestations de temps de travail irréguliers • Prestation le samedi, le dimanche, les jours fériés et la nuit • Les rappels sont possibles • Charges physiques et lourdes possibles • Charge psychologique possible
	Niveau	Sixième année enseignement secondaire professionnel
	Recrutement	Cf. statut administratif et pécuniaire
	Période d'intégration	Cf. statut administratif et pécuniaire
	Diplôme	Obtention du brevet BO1 pendant le stage

Vu pour être annexé à l'arrêté du 8 octobre 2016 fixant les descriptions de fonction du personnel opérationnel des zones de secours.





**FORMULAIRE DE CANDIDATURE A L'APPEL A MOBILITE
(SOUS FORME DE CONCOURS) EN VUE DE
CONSTITUER UNE RESERVE DE MOBILITE DE
SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS /CADRE DE BASE**

NOM et prénom(s) du (de la) candidat(e)
(en caractères d'imprimerie) :

.....

.....

Coller ici une photo
récente

Sexe : Masculin Féminin (cocher la case adéquate)

Nationalité :

Lieu et date de naissance :

N° de registre national : (11 chiffres)

Adresse : (rue, n°, boîte, n° de code postal, localité) :

.....

N° de téléphone : / N° de GSM : /

Diplôme(s) obtenu(s) :

.....

Brevet(s) en relation avec la fonction (A.M.U, S.P,...) :

Permis de conduire : délivré à le Catégorie(s) :

E-Mail :

Zone de secours actuelle.....

N.B : LIEGE ZONE 2 IILE-SRI décline toute responsabilité quant aux erreurs ou omissions consécutives à une rédaction erronée, incomplète ou illisible du formulaire de candidature, ou lors de changement de domicile non communiqué.

Cadre réservé à l'Administration :

Date et signature du (de la) candidat(e) :

CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE A SUBIR LES EPREUVES PHYSIQUES

Je soussigné,, Docteur en médecine, déclare que, sur le plan médical,

Madame / Monsieur

Né le à

Est apte à prendre part à l'épreuve d'aptitude physique éliminatoire de l'appel public organisé par LIEGE ZONE 2 IILE-SRI en vue de constituer une réserve de recrutement de sapeurs-pompiers professionnels, et plus particulièrement qu'il/elle est physiquement apte à nager sur une distance de 100 m et à courir pendant une période de 12 minutes.

Date de délivrance du présent certificat : ... / ... /

(moins de 10 jours avant l'épreuve physique)

Cachet du médecin,

Signature du médecin,

Rédigé par :	Document disponible sur l'Intranet :	Avalisé par :	1/1
--------------	--------------------------------------	---------------	-----

INFORMATIONS RELATIVES AUX EXAMENS A SUBIR PAR LE (LA) CANDIDAT(E) LORS DE SON EMBAUCHE EVENTUELLE

L'anamnèse porte sur la profession des candidat(e)s, leurs antécédents pathologiques, héréditaires et personnels (maladies, accidents, séquelles éventuelles), le résultat d'examens médicaux antérieurs éventuels (assurance, armée, pension d'invalidité, etc. ...).

L'examen médical comprend notamment :

Les examens cliniques suivants :

- un examen somatique général (aspect général, cicatrices, mutilations, déformations) ;
- un examen du système locomoteur (squelette, articulations, muscles) ;
- un examen du système cardio-vasculaire (cœur, pouls, tension artérielle, varices) ;
- un examen de l'abdomen (organes abdominaux, hernies) ;
- un examen du système nerveux (Rom Berg, réflexes pupillaires, réflexes tendineux, réflexes crémastris, tremblements) ;
- un examen des fonctions psychiques (comportement général, émotivité, absence d'épilepsie) ;
- un examen du système endocrinien (thyroïde) ;
- un examen des urines (albumine, sucre) ;
- un examen de la vue (sans verres, avec verres) selon les critères prédéfinis ;
- un examen de l'ouïe selon les critères prédéfinis.

Les examens spécialisés suivants :

- un E.C.G. d'effort ;
- une spirométrie ;
- un Rx Thorax ;
- un Rx Colonne lombo-sacrée (Inaptitude : spondylolyse, spondylolisthesis, scoliose) ;
- un bilan sanguin et urinaire général ;
- tests de détection de consommation de substances toxiques ;
- tests d'aptitude au permis de conduire du groupe 2 ;
- aptitude à la plongée s'il échet.

Avant d'être engagé(e) et admis(e) en stage, le (la) candidat(e) devra satisfaire à une évaluation de la santé préalable à l'embauche, conformément au Code du Bien-être au travail. Les résultats des examens spécialisés pourront être demandés par le Médecin du Travail lors de cette évaluation de santé.

Rédigé par :	Document disponible sur l'Intranet :	Avalisé par :	1/1
--------------	--------------------------------------	---------------	-----